



Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion pour la Startup d'État Acceslibre

Entre :

Le Secrétariat Général (SG) des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la direction générale de l'enseignement supérieure et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Représentés par la Secrétaire Générale des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Emilie Piette, la Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), Stéphanie Dupuy Lyon, la Directrice générale de l'enseignement supérieure et de l'insertion professionnelle, Anne-sophie Barthez

Ci-après dénommés « le délégant »

Et

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**
20 avenue de Ségur - TSA 30719, 75334 PARIS Cedex 07

Représentée par Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée le « délégataire » ou « la DINUM »,

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre le délégant et le délégataire a été signée le 10 juillet 2020 pour la construction de la plateforme Acceslibre selon l'approche Startup d'Etat, au sein de la Fabrique numérique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

Le projet Acceslibre est lauréat du quatrième appel à candidature du Fonds d'accélération pour les Startups d'État (FAST) de la DINUM. Le FAST co-financera le projet à hauteur de 120 000 € en 2020. Le présent avenant permet d'intégrer ce financement à la convention initiale.

Le présent avenant entérine également la mise à disposition par la DGESIP d'un montant de 10 000 euros sur le programme 231 et l'abondement de 15 000 euros complémentaires par le SG.

Article 1 : cofinancement FAST

Le présent avenant ajoute le paragraphe suivant à l'article 3 de la convention initiale en date du 10 juillet 2020.

Le délégataire co-finance le service Acceslibre à hauteur de 120 000 euros au titre du Fonds d'accélération des Startups d'État (FAST) – programme 352.

Article 2 : objet de la délégation

L'article 1 de la convention initiale en date du 10 juillet 2020 est modifié comme suit :

Le tableau relatif aux unités opérationnelles pour lesquelles le délégataire se voit confier par les délégants la gestion des crédits est remplacé par le tableau suivant :

Code Chorus de l'UO	Code Chorus du BOP	Numéro et intitulé du programme
0217-SGAC-ELAB	SGAC (fonctionnement de administration Centrale, (hors actions RH) et des services rattachés	0217 "conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable"
0135-CECS-ELAB	CECS (études centrales et soutien aux services)	0135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
0231-CENT-SUPE	CENT (vie étudiante)	0231 « Vie étudiante »

Article 3 : obligation du délégant

L'article 2 de la convention initiale en date du 10 juillet 2020 est modifié comme suit :

Le tableau concernant l'échéancier prévisionnel et indicatif suivant lequel les autorisations d'engagement et crédits de paiement sont mis à disposition par les responsables de BOP au délégataire est remplacé par le tableau suivant :

	AE	CP
2020	145 000 € soit : DGALN/DHUP : 50 000 € SG : 85 000 € (dont 30 000 € SNUM et 55 000 € DMA) DGESIP : 10 000 €	120 000 € soit : DGALN/DHUP : 50 000 € SG : 70 000 € (dont 30 000 € SNUM et 40 000 € DMA)
2021		25 000 € soit : SG : 15 000 € DGESIP : 10 000 €

Article 4 : exécution financière de la délégation

L'article 5 de la convention initiale en date du 10 juillet 2020 est modifié comme suit :

A la suite des deux tableaux portant détails des unités opérationnelles pour lesquelles le délégataire se voit confier par les délégants la gestion des crédits, il est ajouté un troisième tableau :

Références Chorus :	
Axe ministériel 1	(Sans objet)
Domaine fonctionnel :	0231-03-01
Centre financier :	O231-CENT-SUPE
Activité(s) :	02310103HA09
Centre de coût :	CENAI2075

Fait à Paris, le 30 novembre 2020

Le délégant,

Emilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Le délégataire,

Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique

Stéphanie DUPUY LYON, Directrice général de l'aménagement, du logement et de la nature

La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle

Pour le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, pour la directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
le sous-directeur de la vie étudiante - DCESP A2

Christophe CASTELL